



COMPRENDRE VOTRE APPEL DE COTISATIONS **2021**



COTISATIONS 2021 **RETRAITE & PRÉVOYANCE**

- > Comprendre votre appel de cotisations
- > Payer vos cotisations en ligne
- > Créer votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne

www.cavec.fr

Une histoire d'avenir



Comment payer vos cotisations ?

Les options de paiement de vos cotisations à la Cavec

↳ Le prélèvement mensuel

Le prélèvement automatique est un mode de paiement sûr, simple et économique. Il vous permet d'échelonner le paiement de vos cotisations jusqu'en décembre.

En pratique, il vous suffit de vous connecter sur Ma Cavec en ligne, rubrique « Paiement en ligne » et d'opter pour le prélèvement en signant le mandat de prélèvement grâce à la signature électronique.

↳ Le téléversement

En pratique, il vous suffit de vous connecter sur Ma Cavec en ligne, rubrique « Paiement en ligne » et de régler par téléversement.

↳ La carte bancaire

En pratique, il vous suffit de vous connecter sur Ma Cavec en ligne, rubrique "Paiement en ligne" et de régler par carte bancaire.

Dématérialisation des paiements

La dématérialisation de la déclaration des revenus professionnels et du paiement des cotisations sociales pour tout travailleur indépendant est obligatoire quels que soient les revenus. Les chèques ne sont plus acceptés.

Réglez vos cotisations 2021 par téléversement, sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne, ou optez pour le prélèvement mensuel automatique, sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne.

SI VOUS RÉGLEZ VOS COTISATIONS PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
Votre mensualité de prélèvement s'ajuste en fonction du montant de votre cotisation.



LA MÉCONNAISSANCE DE CES OBLIGATIONS DE DÉMATÉRIALISATION ENTRAÎNERA L'APPLICATION DE MAJORATIONS



Plus d'infos sur
www.cavec.fr



En quoi consiste l'appel ?

L'appel de cotisations 2021 vous permet de connaître le montant des cotisations de retraite de base, de retraite complémentaire et de prévoyance que

vous devez régler pour l'année 2021. Il est différent de l'acompte du mois de mai, car l'acompte correspondait à la moitié de vos cotisations 2020. Votre appel de cotisations 2021 est calculé sur vos revenus 2020 connus.

Vos cotisations et options en 2021

En tant qu'affilié à la Cavec, vous devez régler chaque année vos cotisations de retraite de base, de retraite complémentaire et de prévoyance. Ces cotisations sont déductibles socialement et fiscalement. Elles génèrent des droits dans les différents régimes. Vous avez la possibilité de formuler des options de cotisations au régime de retraite complémentaire et au régime de prévoyance, afin d'augmenter le montant de votre retraite, de la pension de réversion ou des droits versés en cas de décès ou d'invalidité.

Votre appel de cotisations 2021

L'appel de cotisations 2021 (calculé sur vos revenus 2020) est mis en ligne sur votre espace Ma Cavec en ligne dès que vos revenus 2020 sont connus (au plus tôt en juillet 2021). Il correspond à la cotisation exigible en 2021, calculée sur vos revenus 2020, déduction faite de vos prélèvements et versements déjà effectués.

Retrouvez ci-dessous, de façon schématique, votre appel de cotisations 2021 :

Cotisations	Remarques
Retraite de base 2020 cotisation définitive (régularisation)	La cotisation provisionnelle 2020 est régularisée en 2021 en fonction des revenus 2020 et devient définitive
Retraite de base 2021 cotisation provisionnelle	La cotisation provisionnelle 2021 du régime de base est calculée sur vos revenus 2020 et sera régularisée en 2022 en fonction de vos revenus 2021
Retraite complémentaire	Elle est calculée sur les revenus 2020. Cette cotisation n'est pas régularisée
Invalidité décès	Elle est calculée sur les revenus 2020. Cette cotisation n'est pas régularisée

Comment formuler ou modifier vos options de cotisations ?

Si vous avez formulé des options en 2020, elles sont reconduites dans les mêmes conditions en 2021.

Vous avez la possibilité de formuler une option cette année ou de renoncer à une option en vous connectant sur votre espace sécurisé **Ma Cavec en ligne** rubrique Demande en ligne, "déclaration d'options". Dans les deux cas, un appel rectifié vous sera adressé.

Les options de cotisations proposées par la Cavec sont :

- L'option pour la classe immédiatement supérieure aux régimes complémentaire et prévoyance (invalidité-décès)
- L'option pour la cotisation facultative de conjoint au régime complémentaire

Comment déclarer ou modifier vos revenus ?

Si vous souhaitez déclarer ou modifier vos revenus en ligne, indiquer un résultat déficitaire, connectez-vous sur **Ma Cavec en ligne** rubrique Mes cotisations, "déclaration de vos revenus".

Si vous souhaitez cotiser sur des revenus estimés 2021 (pour le régime de base pour les actifs et pour les régimes de base et complémentaire pour les personnes en cumul emploi-retraite), vous pouvez le faire en vous connectant sur **Ma Cavec en ligne** rubrique Demande en ligne, "déclaration d'options, estimation du revenu".



Pour déclarer vos revenus 2020,
connectez-vous sur Ma Cavec en ligne,
rubrique "mes cotisations"
"déclaration de vos revenus"

**En savoir plus sur
vos cotisations 2021**

*Pour en savoir plus sur vos droits et vos cotisations à la Cavec,
télécharger le guide retraite & prévoyance 2021.*





1 Votre référence CAVEC :
Vous êtes en cumul emploi-retraite : Non
Vos modalités d'appel : RBL 100%

Date d'émission : 13/07/2021

APPEL DE COTISATIONS 2021

L'appel de cotisations 2021 (calculé sur vos revenus 2020) correspond à vos cotisations exigibles en 2021, calculées sur vos revenus 2020 connus, déduction faite de vos prélèvements déjà effectués. Il prend en compte les options que vous avez formulées.

Le montant des cotisations restant à régler s'élève à **7 923,00 €** et sera prélevé selon l'échéancier ci-dessous (voir détail).

Appel de cotisations 2021 en Euros	
Montant de vos cotisations 2021 (détail au verso)	11 059,00
Montant à déduire (prélèvements, acomptes ...)	-3 136,00
Montant restant à régler (Suivant l'échéancier ci-dessous)	7 923,00

Échéancier de paiement	16 août 2021	15 sep 2021	15 oct 2021	15 nov 2021	15 déc 2021
Prélevé en Euros	1 584,60	1 584,60	1 584,60	1 584,60	1 584,60

Vous pouvez déclarer vos revenus, opter pour la classe supérieure aux régimes de retraite complémentaire et invalidité-décès, opter pour la cotisation facultative de conjoint ou renoncer à une option sur votre espace personnel

- Pour déclarer vos revenus 2020 : Allez dans la rubrique "Mes cotisations"
- Pour estimer vos revenus 2021 : Envoyez votre demande via la rubrique "Estimation"
- Pour formuler une option : Envoyez votre demande via la rubrique "Options"

Retrouvez plus d'informations sur le mode d'emploi et prévoyance disponibles sur votre espace personnel

CAISSE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES EXPERTS-COMPTABLES
48 bis rue Fabert – TSA 80711 – 75329 Paris Cedex 03

2 Votre numéro affilié :

3 Vous êtes en cumul emploi retraite :

Informations concernant vos revenus		
Estimés 2021 : Aucun		
Revenus 2020 : 54 474 €	Estimés 2020 : .	Revenus 2018 :
Revenus 2019 : 14 100 €	Estimés 2019 :	Revenus 2017 :

En cas de revenus 2020 non déclarés, vos cotisations 2021 et 2020 ont été calculées sur une base forfaitaire équivalente à 202 620 €.

Si nous n'avons pas connaissance de vos revenus 2020 ou s'ils ne correspondent pas à votre déclaration, vous devez les renseigner sur votre compte « MA CAVEC EN LIGNE » sur www.cavec.fr rubrique "Déclaration des revenus".

Régime de retraite de base des libéraux	Tranche 1			Tranche 2			Total (€)	Montant dû (€)
	Assiette (€)	Taux (%)	Montant (€)	Assiette (€)	Taux (%)	Montant (€)		
Cotisations provisionnelles 2021								
TNS	41 136	8,230	3 385,00	54 474	1,870	1 019,00	4 404,00	4 404,00
Cotisations définitives 2020 - Calculées sur les revenus 2020								
TOTAL (A)								4 404,00

Régimes CAVEC	Assiette (€)	Option(s)	Classe	Total (€)	Montant dû (€)
Cotisations 2021					
Régime de retraite complémentaire	Revenus 2020		Classe D	6 043,00	6 043,00
Régime de prévoyance	54 474 €		Classe 3	612,00	612,00
TOTAL (B)					6 655,00

Montant en € de votre appel de cotisations (A + B) **11 059,00**

Comprendre votre appel de cotisations

① Votre référence Cavec

Votre numéro de référence Cavec est composé de 9 chiffres, exemple : 002340500.

② Montant de l'appel de cotisations 2021

Le détail du montant de l'appel de cotisations 2021 est au verso de l'appel.

③ Montant à déduire

Il s'agit de l'ensemble des versements ou acomptes que vous avez déjà effectué.

④ Montant à régler

Comment payer vos cotisations ?

■ Vous êtes en prélèvement

Les mensualités correspondent au montant à régler sur l'appel, telles que détaillées sur l'échéancier de paiement.

■ Vous n'êtes pas en prélèvement

Il s'agit du montant à régler pour le 30 septembre 2021.

La dématérialisation de la déclaration des revenus professionnels et du paiement des cotisations sociales pour tout travailleur indépendant est obligatoire quels que soient les revenus. Les chèques ne sont plus acceptés.

*Réglez vos cotisations 2021 par téléversement, sur votre espace sécurisé **Ma Cavec en ligne**, ou optez pour le prélèvement mensuel automatique, sur votre espace sécurisé **Ma Cavec en ligne**.*

⑤ Quels sont les revenus pris en compte ?

Les cotisations sont calculées en fonction des revenus d'activité 2020 tels que définis par l'article L 131-6 du Code de la Sécurité sociale. Si nous n'avons pas connaissance de vos revenus, vos cotisations ont été appelées au maximum.

Si vous souhaitez déclarer ou modifier vos revenus, indiquer un résultat déficitaire, connectez-vous sur le portail **Ma Cavec en ligne sur www.cavec.fr** rubrique Mes cotisations, Déclaration de vos revenus **et** rubrique Demande en ligne, "déclaration d'options - Estimation du revenu" pour l'estimation de revenus.

⑥ Régime de retraite de base des libéraux

Votre cotisation du régime de retraite de base 2021 est calculée à titre provisionnel en fonction de vos revenus 2020. Elle sera régularisée en 2022 en fonction de vos revenus 2021.

De même, votre cotisation du régime de retraite de base 2020 est calculée définitivement en 2021 sur vos revenus 2020.

⑦ Régime de retraite complémentaire

Cette rubrique vous indique la classe dans laquelle vous cotisez au régime complémentaire. Cette classe est fonction de vos revenus 2020, qui nous ont été communiqués. Si vous aviez opté pour la classe supérieure en 2020, cette option a été reconduite en 2021.

⑧ Régime de prévoyance (invalidité-décès)

Cette rubrique vous indique la classe dans laquelle vous cotisez au régime prévoyance. Cette classe est fonction de vos revenus 2020, qui nous ont été communiqués. Si vous aviez opté pour la classe supérieure en 2020, cette option a été reconduite en 2021.

⑨ Options de cotisation

Cette rubrique vous indique les options de cotisation que vous avez choisies en 2021. Si cette case est vide, vous n'avez pas d'option pour 2021. Si vous souhaitez formuler une option cette année, vous pouvez le faire en vous connectant sur votre espace sécurisé **Ma Cavec en ligne**, rubrique Demande en ligne, "déclaration d'options". Vos options seront reconduites en 2022, sauf demande contraire de votre part.

⑩ Montant

Le montant total des cotisations exigibles en 2021 est composé :

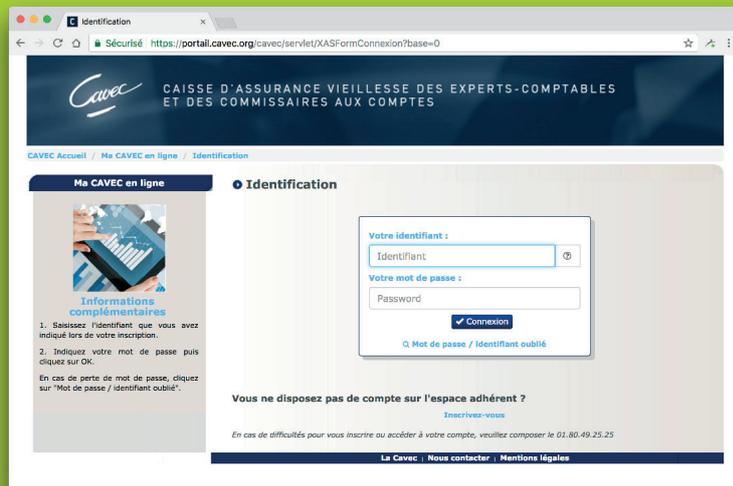
- Des cotisations (provisionnelle et définitive) du régime de retraite de base
- De la cotisation du régime de retraite complémentaire
- De la cotisation du régime invalidité-décès

Pour en savoir plus sur le montant et le principe de calcul des cotisations, rendez-vous sur notre site www.cavec.fr.

Connectez-vous sur votre espace Ma CAVEC en ligne.

Afin de faciliter vos démarches et d'optimiser nos échanges, votre espace vous offre plus de services et vous permet :

- De **vérifier et modifier vos coordonnées** en ligne,
- De **consulter le montant de vos cotisations**,
- De **déclarer vos revenus**,
- D'**obtenir un relevé de situation** dans tous les régimes de retraite auxquels vous avez cotisé,
- D'**estimer le montant de votre future retraite**, en prenant en compte tous les régimes de retraite,
- De nous **envoyer une demande** en ligne,
- D'**envoyer votre dossier de retraite** en ligne,
- De **consulter les derniers versements** effectués par la Cavec,
- De **télécharger vos attestations**,
- D'accéder à **tous les guides thématiques** édités par la CAVEC.



**Pour créer votre nouvel espace,
vous devez aller sur www.cavec.fr,
onglet « Ma CAVEC en ligne » et :**

- **Créer un compte en cliquant, lors de votre première inscription, sur « inscrivez-vous »,**
- Renseigner votre numéro de Sécurité sociale et votre nouveau numéro de référence,
- Choisir un identifiant,
- Créer et confirmer votre mot de passe,
- Indiquer et confirmer votre e-mail.

NOS SERVICES



LE SITE INTERNET WWW.CAVEC.FR

Davantage de services, une information exhaustive et à jour, documentation et formulaires téléchargeables.



RDV EN LIGNE

La CAVEC vous offre la possibilité de prendre rendez-vous en cliquant sur www.cavec.fr



**Plus d'infos sur
www.cavec.fr**

48 bis rue Fabert – 75007 Paris
01 80 49 25 25



Une histoire d'avenir